

Les décisions

- ▶ Approbation du compte-rendu du CA du 11 avril 2013;
- ▶ Compte financier 2012;
- ▶ Rémunération des Conférences;
- ▶ Point sur la nouvelle offre de formation
- ▶ Subvention FSDIE à l'association « AFEV »;
- ▶ Demande de subvention dans le cadre du programme régional de formation 2013-2014;
- ▶ Tarification journée IDP;
- ▶ Présentation de l'offre de formation de l'établissement;
- ▶ Projet de création d'une licence d'administration publique par apprentissage;
- ▶ Calendrier de mise en œuvre des formations 2013-2014;
- ▶ Calendrier de fermeture de l'UVHC 2013-2014;
- ▶ Validation de la liste des structures de recherche de l'établissement;
- ▶ Demande de co-accréditation au sein de l'Ecole doctorale SMRE et de rattachement du LMCPA;
- ▶ Présentation du projet de recherche CISIT – phase 6;
- ▶ Répartition des activités au sein de l'extension du C3T ;
- ▶ Questions diverses.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14h10.

M. le Président remercie les conseillers d'être présents. Il excuse les conseillers qui n'ont pu se libérer et donne lecture des pouvoirs. Il informe les conseillers que le point relatif à la nouvelle procédure d'achat public est retiré de l'ordre du jour et sera traité lors d'une séance ultérieure.

- Approbation du compte-rendu du CA du 11 avril 2013

En l'absence de remarques, M. le Président propose de passer au vote.

Vote : adoption à l'unanimité

- Compte financier 2012

M. V. Guidez, Agent Comptable, présente les données essentielles du compte financier 2012.

Les recettes sont de 104 408 024,08 €, se décomposant comme suit :
Université, hors services à comptabilité distincte (SACD):104 017 816,30 €
SACD du site de Cambrai : 156 631,78€
SACD du service commun inter-établissement AIP : 233 576 €

Les dépenses s'élèvent à 108 096 503,67 €, se décomposant comme suit :
Université, hors SACD: 107 557 391,82 €
SACD du site de Cambrai : 177 317,61 €
SACD du service commun inter-établissement AIP : 361 794,24 €

Les faits caractéristiques de l'année 2012 concernent la mise en place d'un second SACD (pour l'AIP) après celui du site de Cambrai en 2011, suite aux préconisations de la Chambre Régionale des Comptes, l'intégration de la paye dans SIFAC directement à partir de l'outil WINPAIE d'où une fiabilisation accrue et une réactivité plus importante, la mise en place du Contrôle Interne Financier et Comptable (CICF) partagé entre la Direction des Ressources Humaines et l'Agence Comptable.

M. V. Guidez poursuit avec l'analyse du compte de résultat. Le résultat reste positif à 996 375€ mais est en baisse significative par rapport à 2011. Parmi les recettes, le chiffre d'affaires est orienté à la hausse, mais de manière mesurée. Les augmentations significatives concernent la formation continue et les prestations de recherche. Les subventions des collectivités publiques (hors Ministère de tutelle) sont en très forte progression (+ 41%), notamment suite à des rattrapages dans le versement de soldes de conventions. L'augmentation des charges sociales représentent 94% de l'augmentation totale des charges de personnel, la masse salariale est donc globalement maîtrisée. L'exécution détaillée des prévisions budgétaires montre une diminution de fonds de roulement constatée de 1 904 355€ (le titre pour le bâtiment CISIT n'ayant pas encore été fait). La comparaison de la capacité d'autofinancement de l'établissement de 2009 à 2012 révèle les contraintes budgétaires engendrées par le passage aux RCE (de 5 207 839€ en 2009 à 2 780 199€ en 2012). Cela induit moins de marges pour les dépenses d'investissement. La trésorerie en jours de dépenses est désormais de 66 jours, ce qui demeure une situation très correcte comparé à d'autres universités. Enfin, les dépenses totales de l'exercice rapportées au nombre d'étudiants révèlent un coût par étudiant d'environ 10 000€ alors que le Ministère se base sur un coût de 8 000€ par étudiant, sans prendre en compte les bâtiments et la recherche.

M. le Président le remercie.

M. P. Chabasse, Directeur Général des Services, évoque l'audition par le contrôleur financier du Rectorat, dont l'analyse a été positive. Il a pris acte de la baisse de notre trésorerie, qui reste malgré tout d'un bon niveau. Il a noté la très bonne maîtrise de la masse salariale car l'augmentation observée est principalement du fait des événements externes (augmentation du CAS pension). Il a apprécié la situation saine de nos créances et dettes. Enfin, il a bien noté que les dépenses de masse salariale n'étaient pas équilibrées avec le Ministère (mises à disposition de collègues) et a proposé d'en réclamer le coût complet ; enfin, il a incité à développer un indicateur sur la qualité de la prévision.

M. J-P. Rouzé, Vice-Président Moyens et Pilotage, fait remarquer que la politique d'établissement se concrétise à travers les comptes. L'objectif ultime n'est pas d'avoir des comptes exceptionnels mais de savoir si on peut mener une politique d'établissement.

M. F. Vaganay, Directeur Général des Services adjoint, poursuit avec l'analyse de l'ordonnateur. Une étude a été faite sur l'évolution des subventions de fonctionnement des collectivités et du monde socio-économique sur les 3 derniers exercices.

L'augmentation constatée montre notre capacité à proposer des projets et reflète notre ancrage territorial. Globalement, la part des ressources propres est passée de 12,70% en 2010 à 15,57% en 2012 ce qui correspond aux objectifs annoncés depuis 2 ans relatifs au développement des ressources propres. Les 11% de hausse de dépenses de fonctionnement concernent surtout des dépenses liées à l'augmentation de l'activité de l'établissement. Il évoque les dépenses nouvelles ou exceptionnelles notamment 200 000€ liés à l'engagement de l'UVHC au sein de l'IRT RAILENIUM, le marché de nettoyage des locaux (230 000€), le marché inventaire physique (50 000€) ou encore le coût à la hausse des redevances auprès de l'AMUE pour les logiciels de l'établissement (+ 40 000€). Concernant la masse salariale, le rythme d'augmentation est en baisse sur l'année 2012. Toutefois, cette augmentation demeure importante et contribue à limiter les marges de manœuvre pour les dépenses de fonctionnement et par voie de conséquence, d'investissement même si le ratio de la part de la masse salariale rapportée aux ressources d'exploitation passe de 83,12% en 2011 à 82,85% en 2012. Les choix qui ont été adoptés pour permettre la diminution de ce ratio n'ont pas été anodins : diminution des sommes consacrées aux professeurs invités et aux contrats étudiants notamment.

M. P. Rutkowski demande quel ratio est reconnu comme « dangereux » pour une université.

M. F. Vaganay lui répond que le taux dit « Dizambourg » est variable d'une université à une autre, une université littéraire aura un taux plus important qu'une université plutôt scientifique. Toutefois, un ratio de 83% constitue une limite qu'il faut veiller à ne pas dépasser.

M. P. Chabasse, Directeur Général des Services, précise que ce taux est simplement un indicateur. Il révèle qu'au-delà de 83%, les marges de manœuvre de l'établissement sont très faibles, donc une capacité moindre à financer la politique d'établissement.

M. le Président ajoute que dans les Universités belges, un taux à surveiller de 80% est communément admis. En l'absence d'autres questions, il laisse la parole aux Commissaires aux comptes.

Mme A. Albertin du Cabinet Mazars rappelle la mission des Commissaires aux Comptes qui consiste à exprimer une opinion sur la régularité et la sincérité des états financiers de l'établissement. L'opinion ne porte pas sur le budget ou sur les résultats des composantes.

Mme C. Fontaine, Associée au Cabinet Mazars, rappelle les réserves émises en 2011 :

- Absence d'intégration du patrimoine immobilier mis à disposition par l'Etat ;
- Absence de mise en œuvre de la comptabilisation par composants ;
- Absence d'inventaire physique des biens mobiliers ;
- Comptes d'attente non soldés ;

En 2012, seule la dernière réserve a été levée.

Elle poursuit en détaillant le process d'accélération des délais de clôture des comptes. L'évolution positive sur 2012 concerne :

- Le recensement par les composantes des subventions à recevoir Formasup ;
- La mise en place d'un fichier de suivi Excel des ressources affectées cadrant avec la comptabilité ;
- L'intégration de la paie dans SIFAC ;
- La mise en place d'une analyse des retards clients et de classement en clients douteux.

Elle poursuit par l'identification des axes suivants d'accélération de la clôture des comptes pour l'année prochaine :

- Calcul des engagements sociaux : il convient de renseigner l'outil VT en temps réel et de l'actualiser fin décembre ;

- Saisie des services faits : il convient d'effectuer cette saisie en temps réel, une relance par l'agence comptable auprès des services ordonnateurs pourrait être effectuée début décembre ;
- Amélioration de la qualité des fiches d'immobilisation SIFAC remontées à l'agence comptable.

M. le Président la remercie. En l'absence de questions, il propose de passer au vote pour arrêter sans réserves le compte financier 2012 de l'établissement.

Vote : adoption à l'unanimité

M. le Président propose alors de passer au vote pour l'affectation du résultat de l'exercice 2012 aux réserves.

Vote : adoption à l'unanimité

M. E. Markiewicz fait remarquer que les composantes de formation sont bien détaillées dans le compte financier agrégé, alors que la partie « recherche » est globalisée.

M. F. Vaganay conçoit que ce serait une piste à envisager dans la présentation du document.

- Rémunération des Conférences

M. J-P. Rouzé, Vice-Président Moyens et Pilotage, présente le dispositif visant à permettre une rémunération spécifique d'intervenants extérieurs dans le cadre de conférences occasionnelles ou exceptionnelles. La conférence occasionnelle inédite doit concerner un sujet en rapport avec les objectifs de l'enseignement supérieur et les missions de l'université. Elle peut être reproduite à la condition qu'elle soit actualisée et renouvelée dans son contenu et dans sa présentation. Le montant horaire est de 81,82 €. La conférence exceptionnelle a pour objet un thème précis en rapport avec les objectifs de l'enseignement supérieur et les missions de l'université. Elle ne peut être reconduite l'année universitaire qui suit celle où elle a été donnée. Le montant horaire est de 163,64 €. Seuls des intervenants reconnus en raison de leur expertise, de leur rayonnement au niveau national ou international, ou de leur notoriété, et n'appartenant pas au Ministère en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche ou à ses établissements publics (article 2 de l'arrêté du 9 août 2012), peuvent dispenser une conférence exceptionnelle. Dans le cas d'une conférence occasionnelle inédite ou d'une conférence exceptionnelle donnée par un intervenant extérieur de renommée internationale et si le public destinataire de la conférence est constitué exclusivement d'enseignants-chercheurs, de chercheurs, d'autres enseignants, de personnels d'encadrement, le taux horaire peut être majoré de 50%.

M. E. Markiewicz explique que cette demande émane des laboratoires qui rencontraient des difficultés à rémunérer des intervenants âgés de plus de 65 ans, ou devaient mobiliser pour de courtes périodes des supports d'Enseignants-Chercheurs en recourant au statut de professeur invité.

Mme C. Follet demande si les frais de déplacement des conférenciers peuvent être remboursés en plus de cette rémunération pour leur intervention.

M. J-P. Rouzé lui répond par l'affirmative.

Mme C. Follet demande si ce taux horaire est fixe ou s'il peut être diminué.

M. P. Chabasse, Directeur Général des Services, lui répond que le taux proposé est fixe. Il ne s'agit pas de proposer une fourchette de rémunération horaire.

M. E. Markiewicz demande si l'accueil du conférencier reste à la charge de la composante.

M. J-P. Rouzé lui répond par l'affirmative.

Mme F. Truffert, Directrice du SCD, demande si les conférences organisées par le SCD à la demande d'une composante de formation dans le cadre d'un master peuvent être rémunérées de la sorte.

M. P. Chabasse lui répond qu'il faut différencier la formation de l'enseignement. L'assouplissement prévu par le texte concerne des conférences organisées dans le cadre de formations. Une composante peut organiser une conférence pour compléter un enseignement en invitant un intervenant extérieur particulièrement qualifié, mais non pour réaliser une partie des enseignements obligatoires relevant de la maquette de formation.

En l'absence d'autres questions, M. le Président propose de passer au vote.

Vote : adoption à l'unanimité

- Subvention FSDIE à l'association « AFEV »;

Mme N. Caouder, Vice-Présidente en charge de la vie étudiante présente la demande de subvention de l'Association de la Fondation Etudiante pour la Ville (AFEV) d'un montant de 5 000€ pour le projet des cordées de la réussite « collégiens aujourd'hui, étudiants demain ». Elle ajoute que le Conseil Régional Nord-Pas de Calais participe également à ce projet pour la partie volontariat.

En l'absence de questions, M. le Président propose de passer au vote.

Vote : adoption à l'unanimité

- Demande de subvention dans le cadre du programme régional de formation 2013-2014

M. B. Deremetz, Directeur du CEPPEPES, présente la demande de subvention dans le cadre du programme régional de formation professionnelle. Les différentes actions doivent être présentées en référence aux quatre axes suivants: accès et retour à l'enseignement supérieur, formation professionnelle, accompagnement de la réussite et insertion professionnelle, appui aux pôles de développement économique pour une meilleure intégration des problématiques "ressources humaines". Le projet du CEPPEPES prévoit la réalisation de 11 actions, représentant 191 400 heures-stagiaires au bénéfice de 1486 personnes. Le montant de la subvention demandée est équivalent à celui de l'année précédente, soit 1 240 000€.

En l'absence de questions, M. le Président propose de passer au vote.

Vote : adoption à l'unanimité

- Tarification journée IDP

M. S. de La Rosa, Directeur de l'IDP présente le colloque intitulé « *le projet de directive sur l'attribution des contrats de concession. Quelles conséquences pour les collectivités ?* » se déroulant le 31 mai 2013 à la FDEG. Le budget proposé fait état d'une tarification de la journée à 40€.

M. le Président le remercie et propose de passer au vote.

Vote : adoption à l'unanimité

- Point sur la nouvelle offre de formation

Mme S. Harmand, Vice-Présidente chargée des formations, rappelle le calendrier de la mise en place de la nouvelle offre de formation. Elle précise que pour le 3 juin 2013, c'est l'offre de formation actuelle qui doit être remontée à l'AERES. Pour le 15 octobre 2013, ce sont les dossiers d'évaluation de l'offre actuelle qui devront être transmis et le projet devra être finalisé pour avril 2014. Elle poursuit en présentant ce qui va changer dans la nouvelle offre, en prenant en compte la réduction importante du nombre de mentions (disparition de la mention « Sciences Pour l'Ingénieur – SPI » et de l'audiovisuel) et la disparition des spécialités des diplômes, des mentions bi-disciplinaires (comme la licence économie et gestion).

M. M. Défossez trouve cela assez incohérent, avec en même temps l'affirmation dans le projet de loi que la première année devrait chercher à être indifférenciée.

M. le Président lui répond qu'il en a discuté à la CPU avec Jean-Michel Jolion, Chef du Service de la Stratégie de l'Enseignement Supérieur et de l'Insertion Professionnelle à la DGESIP : La mutualisation peut exister jusqu'en deuxième année. La « spécialisation » apparaît en troisième année.

Mme S. Harmand présente l'organisation de 8 ateliers thématiques avec les Vice-Présidents CEVU du PRES Université Lille Nord de France. L'UVHC se positionne comme pilote du Master « Transport et Mobilité », du Master QHSE de l'ENSIAME au niveau de la Région, dans la Filière « énergie » en co-construction, dans la filière logistique (parcours e-logistique en co-construction) et concertations dans le domaine des arts, de la chimie. Elle poursuit avec la liste des Masters proposés, puis la liste provisoire des modules transversaux proposés.

M. M. Défossez demande ce qu'il en est de l'avenir de l'allemand.

Mme S. Harmand lui répond que compte tenu des effectifs très faibles, il était difficile de reconduire les formations à l'identique mais on essaye de redynamiser cet enseignement avec une orientation vers la communication ou encore l'interculturalité.

M. le Président confirme que l'objectif de l'établissement est de ne pas perdre l'allemand mais il faut lui donner une nouvelle image, une nouvelle coloration. Si on le laisse tel qu'il était dans l'offre de formation précédente, ça sera difficile de le maintenir à Valenciennes.

Mme S. Harmand confirme que le risque aurait été de devoir mutualiser les enseignements sur Lille. Aussi, il faut proposer quelque chose d'attrayant pour conserver l'allemand à Valenciennes. A noter enfin que l'ULCO a fait le choix de fermer cette filière.

M. M. Défossez souhaite que soit expliqué aux lycéens que l'Allemagne est le premier marché européen et qu'il faudrait peut-être penser à réintroduire des cours « Allemand grand débutant ».

Mme S. Harmand confirme qu'elle est prête à prendre des contacts pour afficher des cours d'allemand dans la filière « transports ».

Mme M. Sforzin regrette que la carte de la 3^{ème} langue n'ait pas été jouée il y a dix ans. Ceux qui se tournaient auparavant vers l'allemand, s'orientent désormais vers le chinois ou le japonais.

Mme M. Ledoux constate que la filière « allemand » va être fermée car il y a peu d'effectifs. Or certains parcours de Master comptabilisent eux aussi peu d'effectifs. Elle demande s'ils seront également fermés.

Mme S. Harmand confirme que c'est le cas de la filière mathématique à laquelle l'établissement essaye de donner une nouvelle orientation.

Mme F. Truffert revient sur les modules transversaux, attractifs pour les étudiants. Elle souhaite que soient différenciés les nouveaux modules créés et les modules des composantes existants, ouverts à d'autres étudiants, qui ne coûtent pas davantage à l'établissement.

Mme S. Harmand en prend note. Elle évoque enfin le projet d'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education (ESPE). 8 groupes de travail ont été constitués au niveau du PRES. Les étudiants qui souhaitent s'inscrire en Master 1 enseignement devront s'inscrire via l'Université d'Artois pour le moment (inscription à l'ESPE l'année suivante). Pour les étudiants en Master 2 « transitoire », l'année scolaire sera organisée en 3 journées d'enseignement et 2 journées en stage. Il n'y aura pas de double inscription ou d'inscription secondaire : l'étudiant s'inscrit à l'ESPE et choisit son Université d'affectation pédagogique. Elle remercie vivement Mme Descargues-Grant pour son aide sur ce dossier.

Mme M. Descargues-Grant la remercie. Elle demande qui va gérer la scolarité et les notes si l'Université redevient « prestataire de services ».

Mme S. Harmand lui répond que pour l'année prochaine, ça sera l'Université d'Artois. Toutefois, rien n'est finalisé pour l'instant. Le nécessaire a été fait avec la DSI pour qu'une troisième base soit créée dans VT afin que ces étudiants « inexistantes » administrativement puissent avoir des salles réservées.

M. le Président propose de passer au point suivant à l'ordre du jour.

- Projet de création d'une licence d'administration publique par apprentissage

M. E. Cherrier, Directeur de l'IPAG, présente le projet de création d'une licence d'administration publique par apprentissage, expérience unique en France dans le cadre d'un IPAG. La demande concerne un demi-groupe de 13 apprentis, sachant qu'il n'y a pas de taxe d'apprentissage dans cette branche de l'emploi. Il rappelle que le Conseil de l'IPAG a voté favorablement pour cette initiative, ainsi que le CEVU.

M. J-P. Rouzé, Vice-Président Moyens et Pilotage remarque que les promesses d'embauches d'établissements ne sont pas annexées au projet. Il rappelle qu'elles seront nécessaires pour l'envoi du dossier à Formasup.

En l'absence d'autres questions, M. le Président propose de passer au vote.

Vote : adoption à l'unanimité

- Demande de co-accréditation au sein de l'Ecole doctorale SMRE et de rattachement du LMCPA

M. M. Gazalet, Responsable du Bureau de l'Ecole Doctorale, explique aux conseillers que le laboratoire LMCPA souhaite proposer un doctorat dans certaines disciplines pour lesquelles l'établissement n'est pas habilité, notamment en chimie. Lors de la dernière évaluation de l'Ecole Doctorale « Sciences Pour l'Ingénieur », l'AERES avait indiqué dans son rapport que « *Le LMP de Valenciennes, dont la thématique est proche des céramiques fonctionnelles, ne fait pas partie de l'école doctorale SMRE, cela paraît curieux* ». Il s'agit de demander au Ministère la co-accréditation de l'université au sein de l'école doctorale « Sciences de la matière du rayonnement et de l'environnement- SMRE » de l'Université Lille Nord de France puis de demander le rattachement du laboratoire LMCPA à cette école doctorale.

Mme S. Harmand, Vice-Présidente chargée des formations, demande quels sont les critères pour être accrédité.

M. M. Gazalet lui répond que l'établissement est censé apporter une contribution scientifique significative mais ce n'est pas le cas.

M. M. Défossez fait remarquer que si la demande est refusée, l'établissement reste dans sa situation actuelle, sinon, tant mieux pour nos étudiants.

En l'absence d'autres questions, M. le Président propose de passer au vote.

Vote : adoption à l'unanimité

- Validation de la liste des structures de recherche de l'établissement

M. A. Artiba, Vice-Président Recherche et Etudes doctorales, procède à la lecture de la liste des unités de recherche de l'établissement qui doit être remontée à l'AERES pour le 3 juin 2013.

En l'absence de questions, M. le Président propose de passer au vote.

Vote : adoption à l'unanimité

- Calendrier des formations 2013-2014

Mme N. Caouder, Vice-Présidente en charge de la vie de l'étudiant, présente le calendrier de des formations pour l'année universitaire 2013-2014, notamment les périodes d'inscriptions et de réorientation. Elle évoque les temps forts de la vie étudiante pour cette année à venir :

- Journée d'accueil de l'UVHC : le jeudi 12 septembre 2013
- Journée de l'étudiant : le jeudi 3 octobre 2013
- Forum DEM2O : le vendredi 4 octobre 2013
- Journée des Imprévus : le jeudi 3 avril 2014

En l'absence de questions, M. le Président propose de passer au vote.

Vote : adoption à l'unanimité

- Calendrier de fermeture de l'UVHC 2013-2014

Mme T. Tylec, Directrice des Ressources Humaines, présente le calendrier de fermeture de l'établissement pour l'année universitaire 2013-2014. Les BIATSS ont droit à 60 jours de congés dont sont décomptés les jours de fermeture de l'établissement. Pour la prochaine année universitaire, ils auront droit à 24 jours de congés mobiles.

En l'absence de questions, M. le Président propose de passer au vote.

Vote : adoption à l'unanimité

- Présentation du projet de recherche CISIT – phase 6

M. E. Markiewicz, Responsable du Pôle Transports Durables, présente le programme scientifique ainsi que le plan de financement suivant :

BUDGET DEPENSES :

Equipement	1 292 487 €=>	62 %
Prestations externes et fonctionnement	205 595 € =>	10 %
Personnel	575 041 € =>	28 %

PLAN DE FINANCEMENT :

Etat	171 186 € =>	8 %
Région	1 254 418 € =>	61 %
FEDER	647 519 € =>	29 %

COÛT TOTAL DE L'OPERATION : 2 073 123 €

Assiette subventionnable pour l'UVHC	2 073 123 €=>	100 %
--------------------------------------	---------------	-------

M. V. Guidez, Agent Comptable, souligne un point d'attention particulier à avoir : le décalage important entre le versement de la subvention FEDER et les dépenses, d'où la nécessité d'avoir un fonds de roulement important.

En l'absence de questions, M. le Président propose de passer au vote.

Vote : adoption à l'unanimité

- Répartition des activités au sein de l'extension du C3T

M. le Président évoque le projet d'extension du C3T inscrit au précédent CPER pour lequel le Conseil Régional, gestionnaire des fonds FEDER, a émis dernièrement un avis défavorable en raison de la présence d'une structure de transfert (Valutec). Soit l'UVHC abandonnait le projet, soit elle modifiait le projet en abondant par des fonds propres de l'établissement à hauteur de 400 000€ (10% du montant global).

M. F. Vaganay, Directeur Général des Services adjoint, précise que l'engagement demandé par la Région, concerne à la fois la participation de l'université dans le plan de financement prévisionnel, mais aussi l'engagement de mener les activités détaillées dans le projet pour une durée de 5 ans (après l'achèvement du projet).

En l'absence de questions, M. le Président propose de passer au vote.

Vote : adoption à l'unanimité

Avant de passer aux questions diverses, à la demande du Directeur Général des Services, empêché, M. F. Vaganay souhaite faire un retour d'informations sur une demande de Mme M. Ledoux lors du précédent conseil à propos des problèmes d'infiltration à l'IAE. Le bâtiment des Tertiales connaît de gros problèmes d'infiltration en raison d'un chéneau central sous-dimensionné. Deux solutions s'offrent à l'établissement : soit mettre une résine pour renforcer l'étanchéité, soit reprendre l'ensemble de la toiture pour un coût estimé à 80 000€. La seconde solution est envisagée, à mettre en priorité dans le SPSI.

M. le Président le remercie et propose alors de passer aux questions diverses.

- Questions diverses

1. M. E. Markiewicz se fait l'écho de la direction du LAMIH et du TEMPO sur la destination du bâtiment JONAS après le déménagement vers le bâtiment CISIT.

M. le Président lui répond qu'aucun schéma n'est arrêté à ce jour. Toutefois, selon toute vraisemblance, la Présidence devrait être déménagée dans le bâtiment Froissart et l'administration centrale devrait être installée dans le bâtiment Jonas. Suite au déménagement du site du Moulin, le CEPPEP a été réparti provisoirement sur le campus du Mont Houy mais devrait ainsi pouvoir se concentrer dans le bâtiment Matisse en lieu et place de la Présidence.

M. E. Markiewicz demande quand ce schéma sera-t-il arrêté.

M. le Président lui répond qu'il le sera avant la fin de l'année universitaire.

2. P. Rutkowski demande un retour d'informations sur le colloque annuel de la CPU dont le thème central était la gestion des ressources humaines.

M. le Président présente la synthèse réalisée à l'issue de colloque, avec, pour chaque ateliers, les propositions retenues :

- Atelier A : Quel emploi contractuel à l'Université ?

Propositions:

- Rappel du principe du recrutement de fonctionnaires sur les emplois permanents
- Cadrage de l'établissement et Charte de bonnes pratiques (transparence, entretiens, droit à formation, bilan social)

- Atelier B : Quels dispositifs de soutien et d'accompagnement pour les personnels ?

Propositions :

- Accompagnement et suivi individuel et collectif de l'ensemble des personnels, tourné vers le développement des compétences, dans le cadre d'un dialogue social renforcé

- Création de maisons pour la pédagogie (ingénierie pédagogique); accompagnement pédagogique
 - Renforcer l'incitation par un fonds d'aide à l'innovation pédagogique
 - Décharge pour nouveaux EC avec droits et devoirs (formation à la pédagogie)
 - Reconnaître l'ensemble des missions permettant aux personnels de bénéficier d'une progression de carrière
 - Formations mixtes des élus et des équipes (compétences, lien social)
- Atelier C Quelle politique à l'égard des jeunes chercheurs ?
- Propositions :
- Assurer une meilleure connaissance des flux (entrants, insertion...)
 - Reconnaissance du diplôme de doctorat et des compétences
 - Engagement fort pour la mobilité des doctorants pendant la thèse
 - Introduire la formation RH pour les encadrants
 - Reconnaître l'ensemble des missions et des compétences pour la qualification au niveau du CNU (enseignement)
 - Contrats doctoraux : augmenter le nombre et moduler le service enseignement
 - Améliorer la représentativité des doctorants au sein des établissements
- Atelier D Quelle place et quelles perspectives pour les enseignants du second degré à l'université?
- Propositions :
- Assurer un co-portage du concours d'agrégation (MESR et MEN)
 - Obtenir un contingent de promotions locales (en plus du national) pour la promotion des PRAG à l'Université
 - Appliquer le référentiel horaire aux PRAG et alléger leur service pour leur permettre d'effectuer de la recherche
 - Repenser le statut de 1994 (obligations de service, partage de service entre le second degré et le supérieur dans la logique du lien Bac-3/Bac+3)
- Atelier E : Egalité femmes-hommes et objectif de parité
- Propositions :
- Sexuer toutes les bases de données de l'ESR
 - En cas d'égalité de voix pour une élection, une promotion ou une désignation, donner la préférence à la décision qui favorise le plus la parité
 - Dépayser la procédure disciplinaire dans un autre établissement en cas de harcèlement sexuel
 - Mettre en place une charte de la parentalité
 - Accompagner les jeunes EC dans le début de carrière dans leur vision RH (information)
 - Prévoir une année supplémentaire sur la présentation de la carrière dans les dossiers de promotion ou de financement pour les femmes ayant eu un enfant
- Atelier F Qualité de vie au travail et politique d'action sociale
- Propositions:
- Former l'encadrement au management collaboratif
 - Prendre en compte les RPS dans les procédures de gestion des personnels (EC, charte de bonne conduite)
 - Repenser les pratiques de relations humaines
 - Mettre en place une procédure coordonnée de dialogue social dans chaque établissement (dépasser la pluralité d'instances)
 - Elaborer une politique d'action sociale, élargie à l'environnement social et au travail, portée politiquement et soutenue par une structure identifiée (positionnement?)

- Atelier G Sentiment d'appartenance à l'Université et culture commune
 - Propositions:
 - Construire une politique RH en partant du sentiment d'appartenance comme préalable en lien avec l'histoire de l'université
 - Nécessité absolue d'une communication interne, comme outil de transformation et d'anticipation
 - Faire de la multi appartenance de chaque personnel un atout
 - Défendre l'image de l'université comme laboratoire de nos sociétés

- Atelier H : Mobilité des personnels et formation tout au long de la vie
 - Propositions:
 - Elaborer un cadrage national des budgets dédiés à la formation des personnels (état des lieux bilan social, pourcentage MS)
 - Simplifier le paysage national de la formation des personnels (répertoire national des formations, mutualisation des formations)
 - Professionnaliser les équipes en charge de l'accompagnement et de la formation (conseiller mobilité carrière, suivi individuel des carrières pour tous dont EC, E...)
 - Simplifier corps et catégories des BIATSS, augmenter possibilités de promotions, prévoir un contingent local de promotions (comme pour EC, national/local)
 - Rendre obligatoire la formation continue des EC et des enseignants

- Atelier I : Politique de RH et prise en compte du handicap
 - Propositions :
 - Développer une approche globale (projets intégratifs, référents identifiés, bonus...)
 - Elargir la notion d'unités déductibles
 - Hiérarchiser les obligations d'emploi
 - Développer les partenariats (entreprises, lycées, CT, fondations)

- Atelier J : Influence du numérique sur les métiers de l'enseignement supérieur et de la recherche
 - Propositions :
 - Définir un schéma directeur de l'offre numérique au cœur du projet d'établissement
 - Organiser un plan de formation des enseignants à la pédagogie et aux outils numériques
 - Prévoir des cadres généraux pour la production de ressources numériques et pour l'accompagnement des étudiants (tutorat)
 - Réfléchir à la notion de pluri-annualité des services enseignant
 - Mener une réflexion CPU/Ministère sur les compétences et métiers adaptés au développement des usages numériques pédagogiques et sur la prise en compte de l'innovation pédagogique dans la carrière des EC
 - Ajouter un item numérique dans les formulaires d'avancement

3. Mme C. Follet demande si les responsables hiérarchiques pourraient être formés pour assurer les entretiens professionnels des personnels administratifs.

En l'absence d'autres questions, M. le Président remercie les conseillers et lève la séance à 18h45.

Etaient présents ou représentés :

Personnalités extérieures

Collège A

Mmes Descargues-Grant et Follet
MM. Défossez, Ezzedine, Markiewicz, Ourak

Collège B

Mme Sforzin
MM. Birembaux, Rouzé et Winter

Collège BIATSS

Mme Ledoux
MM. Laurent et Rutkowski

Collège des usagers

M. Leclercq

Membres de droit MM. Chabasse et Guidez

Membres invités Mmes Caouder, Hanneesse, Harmand et Truffert
MM. Garnier, Vaganay et Varago

Ont donné pouvoir M. Barbier à M. Markiewicz
M. Jenot à Mme Follet
Mme Batteux à M. Ourak
M. Cuminal à M. Birembaux
M. Cartignies à M. Ezzedine
M. Adam à M. Laurent
Mme Adam à M. Rutkowski

Fait à Valenciennes, le 8 juin 2013

Le Président,



Professeur Mohamed OURAK